



Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux du Réseau des Trois Villes en réponse

à la motion "Pour un noctambus inter-villes", au postulat "Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec", et au postulat "Mesures concernant la formation"

(du mois de juin 2011)

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres des Conseils généraux,

1. Introduction

Lors de leur séance extraordinaire commune du 3 mars 2009, les Autorités législatives des villes membres de l'Association Réseau des Trois Villes, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel, se sont réunies pour la première fois, à l'occasion de la présentation du contrat d'agglomération RUN signé en partenariat avec l'Etat de Neuchâtel, concrétisant ainsi la mise en réseau des villes de l'Agglomération RUN et scellant, de manière historique, les projets communs qui les unissent.

A cette occasion, deux postulats concernant l'offre et l'accessibilité des transports publics ont été déposés, soit :

- le postulat des groupes socialistes du Locle, par M. Florian Jaccard, de La Chaux-de-Fonds, par Mme Silvia Locatelli et de Neuchâtel, par M. Matthieu Béguelin, intitulé: "Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec",
- le postulat du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, présenté également par les Verts et le POP de La Chaux-de-Fonds, par les Verts et le POP du Locle, intitulé "Mesures concernant la formation".

Par ailleurs, la motion des groupes socialistes des trois villes, intitulée "pour un noctambus inter-villes", déposée le 16 décembre 2008 à La Chaux-de-Fonds, le 29 janvier à Neuchâtel et le jeudi 5 mars au Locle, a été débattue par les représentants des trois Conseils généraux réunis pour l'occasion.

Les trois objets déposés conjointement par les Autorités législatives des trois villes ont été traités dans le cadre de la Commission "mobilité et urbanisme" de l'Association du Réseau des Trois Villes, avec la collaboration du Service cantonal des transports, des entreprises de transports et la Communauté tarifaire intégrale neuchâteloise (en charge de Onde Verte).

Le présent rapport a été élaboré sous l'égide de ladite commission, avec l'appui scientifique et technique de l'Association Réseau urbain neuchâtelois (RUN).

Ce rapport a pour objectif, d'une part, de répondre de manière exhaustive à la motion relative au lancement d'une ligne de bus nocturne reliant les trois villes et de vous proposer son classement. Il vise, d'autre part, à vous présenter un état de situation intermédiaire quant aux travaux menés à ce jour en réponse aux postulats intitulés "Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec" et "Mesures concernant la formation".

2. Le contrat d'agglomération : une occasion unique de rapprocher les populations des trois villes

Comme nous l'avons souvent exprimé, la meilleure chance du canton est de promouvoir ses trois villes. Rassemblées au sein d'une seule agglomération, Neuchâtel et les communes du Littoral, La Chaux-de-Fonds et Le Locle peuvent peser d'un poids suffisant sur les scènes nationale et

internationale. Il s'agit ensuite de forger une alliance entre les villes et les régions. La stratégie RUN est notamment fondée sur le constat que les 70% de la population neuchâteloise et 80% des emplois se concentrent dans les villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Neuchâtel et des communes du Littoral.

Les mesures prises dans ce cadre ont également pour objectif de renforcer les liens entre les populations du Réseau des Trois Villes. En développant des mesures liées à la mobilité, nous souhaitons notamment favoriser les échanges entre nos concitoyens, convaincu que la cohésion cantonale passe aussi par une meilleure connaissance mutuelle et la reconnaissance des atouts de chacun.

3. Le développement de l'agglomération RUN par la promotion des transports publics : une volonté partagée au sein du Réseau des Trois Villes

Ligne 10 (réseau TN), Projet d'agglomération RUN, financement de l'offre de transports publics 2012, TransRUN,... La mobilité et les transports publics figurent à n'en pas douter parmi les sujets politiques les plus sensibles du moment.

Cette sensibilité, à mettre également en lien avec les objectifs de préservation de l'environnement, de sécurité routière, d'économie de proximité et d'enjeux d'agglomération, fait également partie des préoccupations de la population. Preuve en est la volonté des Autorités législatives de voir analyser des mesures innovatrices et originales favorisant l'accessibilité et assurant la promotion des transports publics.

Cette ambition affichée par les Conseils généraux est largement partagée et relayée dans le terrain par les Autorités exécutives des trois villes.

Rappelons tout d'abord que le contrat d'agglomération négocié avec le Conseil d'Etat par l'Association Réseau des Trois Villes intègre majoritairement des mesures concrètes visant l'essor des transports publics. La mise en œuvre de ces mesures est assurée par une commission ad hoc, réunissant les chefs du dicastère des transports dans le cadre du Réseau des Trois Villes. Celle-ci s'est réunie à de nombreuses reprises, en coordination avec l'Association RUN, afin de traiter la problématique particulièrement importante de la mobilité entre les trois centres urbains du canton.

Cette volonté politique se traduit en outre par des actions politiques ponctuelles concertées entre les villes, dans le cadre du Réseau des Trois Villes ou des conférences régionales de transports, par exemple dans le

but d'assurer le maintien de l'offre des transports publics et d'éviter de nouveaux transferts de charge du canton vers les communes.

Enfin, relevons les premiers rôles joués par les trois villes dans l'élaboration et la mise en œuvre du Projet d'agglomération RUN, en collaboration avec l'ensemble des communes de la Communauté urbaine du Littoral (COMUL), mais aussi avec l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD). Celles-ci font désormais "équipe" pour empoigner les enjeux liés à l'agglomération RUN, afin de coordonner de manière optimale, paysage, environnement, aménagement du territoire, transports et sécurité routière.

Cette action commune s'intègre totalement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du RUN, en partenariat avec les Autorités cantonales. Conformément aux propositions formulées par les Autorités législatives, le Réseau des Trois Villes a d'ailleurs demandé au canton d'intégrer les trois objets dans le contrat d'agglomération.

4. Ligne de bus nocturne desservant le Réseau des Trois Villes

Historique

Déposée le 16 décembre 2008 à La Chaux-de-Fonds, le 29 janvier à Neuchâtel, puis le jeudi 5 mars au Locle, la motion des groupes socialistes intitulée "pour un noctambus inter-villes", se présente de la manière suivante :

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la faisabilité et le coût, en concertation avec les autres villes du canton et par le biais des TRN, de l'introduction d'une liaison dite de « noctambus » les vendredis et samedis soirs, ainsi que les jours de grandes manifestations (Fête des Vendanges, Braderie, Promotions, Plage des Six-Pompes, NIFFF, Festi'Neuch,...) reliant Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Ces « Noctambus » auraient ainsi pour but de palier l'absence de trafic ferroviaire reliant les villes du canton entre minuit et 5 heures du matin, avec, par exemple, l'introduction d'un trajet par heure entre 2 heures et 4 heures du matin, et dans l'attente de la mise en service du Transrun".

Suite au dépôt de cette motion, la Commission "mobilité et urbanisme" du Réseau des Trois Villes s'est associée au Service cantonal des transports et aux entreprises de transports actives dans notre canton afin d'élaborer des propositions.

Les négociations ont été nombreuses et parfois longue en raison des différentes exigences légales et niveaux décisionnels (communes, canton,

confédération), de changements intervenus à la tête des autorités et de la coordination entre les différentes entités de transports. Au final, ces démarches ont abouti à une offre concernant l'exploitation d'une ligne de bus nocturne qui assurera la desserte des trois villes, les vendredis et samedis soirs (à l'exception des week-ends fériés et de grandes manifestations) à partir de fin juillet 2011.

L'exploitation de cette ligne sera assurée à travers un consortium des entreprises de transports composé des Transports régionaux neuchâtelois (TRN), des Transports Neuchâtelois (TN) et de CarPostal, sur mandat du Réseau des Trois Villes. Afin de répondre aux exigences de l'Office fédéral des transports (OFT), la concession nécessaire à l'exploitation de cette nouvelle ligne a été sollicitée par les TRN.

Son lancement est prévu le week-end du 29 au 31 juillet 2011, correspondant précisément à la date des festivités de la Plage des Six-Pompes à La Chaux-de-Fonds. La phase-test a été fixée par la commission, d'entente avec les entreprises de transports et le Service cantonal des transports, à 29 mois (fin juillet 2011-décembre 2013).

L'appellation commerciale définitive de cette ligne est encore à l'étude et sera établie avant l'été, de concert avec les entreprises de transports et l'Association Noctambus.

Offre

Cette nouvelle offre sera disponible chaque vendredi et samedi, à l'exception des week-ends fériés (Pâques, 24, 25 et 26 décembre, 31 décembre, ainsi que 1^{er} et 2 janvier) et des jours de manifestation qui continueront à faire l'objet de prestations individualisées et adaptées à la demande, notamment à travers les CFF (Promos du Locle, Braderie de La Chaux-de-Fonds, Fête des Vendanges, etc.).

Le concept d'exploitation de cette ligne prévoit deux départs de Neuchâtel, Place Pury, à 1h00 et 3h00 et un départ du Locle, Technicum, à 2h00, assurés par un autobus standard 2 essieux (75 places, dont env. 45 assises). Le trajet Neuchâtel-Le Locle institue une liaison directe entre les trois villes, avec un arrêt dans le district du Val-de-Ruz (Boudevilliers). Le trajet Le Locle-Neuchâtel comprend une desserte plus fine du Val-de-Ruz, avec un passage à Fontainemelon, à Cernier, à Fontaines et à Boudevilliers, au départ du Locle. Notons que la desserte du Val-de-Ruz en provenance de la ville de Neuchâtel est assurée par le Noctambus Val-de-Ruz. Le temps de parcours des trajets est de 50 minutes.

Le trajet de cette nouvelle desserte nocturne des trois villes se présente de la manière suivante :

Départ : Neuchâtel, Place Pury (1h00, 3h00)
Boudevilliers
La Chaux-de-Fonds, Malakoff
La Chaux-de-Fonds, Espacité
La Chaux-de-Fonds, Gare CFF
La Chaux-de-Fonds, Grand Pont
La Chaux-de-Fonds, XL Bowling*
Crêt-du-Locle
Le Locle, Verger (Pyramide)
Le Locle, Croisette
Le Locle, Place du Marché
Arrivée : Le Locle, Technicum

Départ : Le Locle, Technicum (2h00)
Le Locle, Jardin-Klaus
Le Locle, Croisette
Le Locle, Verger (Pyramide)
Crêt-du-Locle
La Chaux-de-Fonds, XL Bowling*
La Chaux-de-Fonds, Grand Pont
La Chaux-de-Fonds, Gare CFF
La Chaux-de-Fonds, Malakoff
Fontainemelon, Ferme Matile
Cernier
Fontaines
Boudevilliers
Neuchâtel, Vauseyon
Arrivée : Neuchâtel, Place Pury

*sur demande

Tarif et coûts d'exploitation

Le système de tarification prévoit la reprise du système habituellement utilisé sur les lignes actuellement exploitées par l'Association Noctambus, soit un billet unique de CHF 7.— par course, sans reconnaissance des titres de transports (Onde Verte, demi-tarif CFF, AG CFF).

Après la période d'essai, conformément aux exigences formulées par l'Office fédéral des transports (OFT), la poursuite de la prestation passera obligatoirement par la reconnaissance des titres de transports usuels (AG, demi-tarif, abonnements Onde Verte) et donc une intégration dans la Communauté tarifaire intégrale.

Le marketing et la communication sont des aspects-clés du succès de cette nouvelle desserte. Conscientes de l'enjeu, les entreprises du consortium se sont engagées à débloquent un budget marketing spécifique annuel destiné à la promotion de cette ligne de transports. Des contacts sont par ailleurs en cours avec l'Association Noctambus afin de définir une collaboration en la matière.

L'exploitation de lignes nocturnes nécessite de garantir la sécurité des chauffeurs et des passagers à travers l'accompagnement des trajets par un agent de sécurité. Cette mesure est une condition posée par les entreprises de transports pour assurer l'exploitation de la ligne. Cette prestation sera gérée en sous-traitance par les entreprises de transports dans le cadre du mandat donné par l'Association Réseau des Trois Villes.

Les discussions menées par la Commission "mobilité et urbanisme" avec le Service cantonal des transports a permis d'aboutir à la participation de l'Etat de Neuchâtel à hauteur de 20% des coûts non couverts, à l'instar du soutien cantonal en faveur des lignes Noctambus en exploitation. Compte tenu du contexte connu lié au financement des transports publics, ce soutien n'a pu à ce jour être garanti que pour l'année 2011 et devra faire l'objet d'une nouvelle validation pour les années 2012 et 2013.

Du point de vue des coûts d'exploitation et de leur financement, l'exploitation de cette ligne se présente de la manière suivante (base annuelle) :

92 soirs à Fr. 1'300.— TTC/soir, (y compris frais de sécurité)	Fr. 119'600.—
./. recettes estimées (20%)	Fr. 23'920.—
Coûts non couverts par les recettes (estimation)	Fr. 95'680.—
./. participation de l'Etat de Neuchâtel (20% des coûts non couverts)	Fr. 19'136.—
Coûts prévisionnels non couverts, à répartir entre les membres du Réseau des Trois Villes	Fr. 76'544.—

La répartition des coûts non couverts sera réalisée sur la base d'une clé de répartition établie sur la base de la population au 31.12.2010, se présentant de la manière suivante (estimation)* :

	Population au 31.12.2010	Clé de répartition des coûts	Répartition des coûts non couverts
La Chaux-de-Fonds	37'533	46.7%	Fr. 35'746.—
Le Locle	10'052	12.5%	Fr. 9'568.—
Neuchâtel	32'819	40.8%	Fr. 31'230.—
Total	80'404	100%	Fr. 76'544.—

*Les chiffres susmentionnés se basent sur une hypothèse de couverture des coûts d'exploitation à hauteur de 20% par les recettes liées à la vente de billets.

A des fins de simplification administrative, la clé de répartition des coûts non couverts est fixée pour la durée de la période d'essai.

Une évaluation concernant l'utilisation de la ligne et ses coûts sera réalisée régulièrement, assurant ainsi la prise rapide des éventuelles mesures correctrices qui pourraient s'avérer nécessaires.

En conclusion, à l'instar d'autres régions (Val-de-Travers–Neuchâtel–Val-de-Ruz), l'instauration d'une desserte nocturne en transports publics entre les villes permettra de rapprocher les bénéficiaires de l'offre culturelle et festive particulièrement riche entre les trois villes, tout en favorisant l'attractivité et les synergies entre les différents centres et lieux d'activité. Elle permettra de surcroît de renforcer la sécurité des usagers, en contournant par exemple le recours mal approprié à des véhicules privés, ou d'améliorer le confort des citoyens, en évitant l'attente du « premier » train. Cette nouvelle ligne reliant les trois villes permettra assurément de répondre aux attentes de la population.

5. Règle du "Prendre avec"

Le postulat des groupes socialistes du Locle, par M. Florian Jaccard, de La Chaux-de-Fonds par Mme Silvia Locatelli et de Neuchâtel par M. Matthieu Béguelin, intitulé: "Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du Prendre avec" se présente de la manière suivante :

"A Berlin, la voiture est rare et les nuisances qu'elle provoque (bruit, pollution, etc.) également. Les sorties en couple, les virées en famille, se font systématiquement en métro ou en bus, plutôt qu'en voiture.

L'explication est simple : les jours de la semaine dès 20h, et les dimanches et jours fériés, les titulaires d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel peuvent emmener avec eux un adulte, deux enfants et même un chien. Force est de constater qu'hors des heures de pointe, contrairement à ceux de Berlin, nos bus circulent trop souvent quasi à vide. Cela peut et doit changer, en particulier si on tient compte du fait que les sociétés de transports publics sont financées par les collectivités publiques.

Afin de :

- favoriser le transfert modal de la voiture vers les transports publics
- réduire les nuisances induites par les voitures en ville
- réduire le coût des transports < courte distance > pour les familles
- obtenir une meilleure utilisation des bus hors des heures de pointe (soir et week-end).

Les groupes socialistes des trois Conseils Généraux des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, dans le cadre des développements futurs de la Communauté tarifaire Onde Verte, demandent aux exécutifs d'étudier tous les moyens à leur disposition, en particulier leurs participations dans les conseils d'administrations et/ou leurs relations avec les sociétés de transports publics, pour obtenir qu'une règle du "Prendre avec" soit introduite sur le réseau de transports publics desservant les territoires communaux.

Concrètement, bien des personnes n'utilisent que peu les transports publics pour la simple raison qu'ils ne peuvent pas emmener de passagers. Afin de lutter contre cet état de fait, nous demandons à nos exécutifs d'étudier les voies et moyens :

- de créer un nouveau type de titre de transport Onde Verte reprenant de manière plus large les possibilités offertes par la "carte junior" au niveau national (par exemple : gratuité de la carte, extension de l'âge limite au-delà de 16 ans, possibilité pour les enfants de voyager avec d'autres adultes que leurs parents, etc.);
- d'offrir, à l'instar de ce qui se fait à Berlin, à tout porteur d'un abonnement la possibilité d'inviter deux passagers à "partager son transport public" hors des heures de pointe (par exemple les samedis et dimanches, et dès 19h00 en semaine).

Avec de telles possibilités, les transports publics gagneraient en compétitivité par rapport aux transports individuels. On pourrait donc espérer voir leur utilisation augmenter de manière substantielle".

Parallèlement aux travaux liés au lancement d'une ligne de bus nocturne entre les trois villes, la Commission "mobilité et urbanisme" du Réseau a rapidement entamé des négociations avec ses partenaires, notamment la Communauté tarifaire intégrale neuchâteloise (CTNE), en charge de Onde Verte, particulièrement concernée par ce projet.

Suite à une première approche conjointe, la Commission a décidé de confier un mandat à la CTNE, sous la coordination du Service cantonal des transports, pour identifier les nouvelles prestations que cette démarche impliquerait en lien avec la mise en œuvre du concept "Prendre avec". L'objectif initial visait la mise en place de nouvelles prestations dès 2011 dans le cadre de la CTNE.

La charge de travail et les changements de personnes au sein de la CTNE n'ont pas permis de tenir les délais initialement espérés. Des négociations ont néanmoins pu être menées en 2010 et en début 2011 en lien avec l'étude de divers scénarios.

Les réflexions de la Commission ont abouti au constat suivant :

- la nécessité de procéder par étape : le modèle du "Prendre avec", en tout cas dans un premier temps, doit faire l'objet d'une phase-test pour la période de soirée (dès 19h00) et les fins de semaine,
- afin d'assurer son attractivité et sa faisabilité, sa mise en œuvre doit s'intégrer dans l'existant et être simple d'accès, éliminant l'option de la création d'un billet spécifique supplémentaire,
- l'offre doit être suffisamment attractive pour favoriser l'utilisation des transports publics au moment de devoir choisir entre véhicule privé et transports publics,
- l'introduction de cette mesure suppose la volonté de mener une action entrepreneuriale visant à promouvoir les transports publics et à renforcer leur pénétration sur le marché des mobilités urbaine et régionale,
- le potentiel de recettes nouvelles liées à l'augmentation du transfert modal doit être pris en considération dans la démarche entreprise,
- afin de rendre financièrement réaliste son introduction, le "Prendre avec" supposera une participation financière non dissuasive de l'utilisateur, complétée si nécessaire par une intervention des collectivités publiques,
- la concrétisation de cette mesure suppose des négociations préalables spécifiques avec les compagnies de transports nationales actives dans notre canton.

Sur cette base, la Commission "mobilité et urbanisme" a décidé de mandater, lors de sa séance du 27 avril 2011, la CTNE afin d'approfondir l'analyse de marché d'un modèle proche de celui adopté par la Ville de Berlin (D), qui permettrait au détenteur d'abonnement "Onde Verte" d'intégrer l'option "Prendre avec" dans son abonnement. Un modèle assimilable à l'abonnement "Voie 7" proposé par les CFF (destiné aux jeunes de moins de 26 ans voyageant entre 19h00 et 05h00) fera également l'objet d'une analyse détaillée.

Le calendrier des travaux prévoit l'établissement d'un rapport détaillé par la CTNE à l'attention de la Commission "mobilité et urbanisme" du Réseau des Trois Villes d'ici l'automne 2011. Des solutions concrètes pourront dès lors être étudiées d'ici fin 2011 et des décisions prises dans le courant du premier trimestre 2012 avec une mise en œuvre planifiée pour juin ou décembre 2012, en fonction des contraintes techniques.

Un rapport d'information concernant la mise en œuvre du concept sera présenté aux Autorités législatives du Réseau des Trois Villes dans le courant 2012.

6. Gratuité/arrangement forfaitaire des transports publics pour les étudiants et des apprentis

Le postulat du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, présenté également par les Verts et le POP de La Chaux-de-Fonds, par les Verts et le POP du Locle, intitulé "Mesures concernant la formation" se présente ainsi :

"Les représentants de la commune de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont invités à proposer une modification du contrat d'agglomération du Réseau des Trois Villes ayant la teneur suivante :

Avenant au contrat d'agglomération

Article 18 (nouveau) "Mesures concernant la formation" :

Gratuité des transports publics ou arrangements forfaitaires pour les apprentis et les étudiants appelés à se déplacer dans le canton pour suivre leur formation".

Ce postulat est accompagné du développement écrit suivant : "Les restructurations voulues par le Conseil d'Etat et acceptées par le Grand Conseil, impliquent des regroupements d'Ecoles, et des déplacements des lieux de formation, ce qui implique une plus grande mobilité des élèves. Considérant que les frais qui en résultent augmentent sensiblement le coût des formations ainsi que la charge des familles, nous proposons au Réseau des Trois Villes de négocier la prise en charge de ces frais de

déplacement avec l'Etat, afin de faciliter la mobilité à l'intérieur de son espace de formation".

Conformément à la volonté exprimée par les Autorités législatives des trois villes, le Comité directeur de l'Association Réseau des Trois Villes a interpellé le Conseil d'Etat afin d'intégrer cette nouvelle mesure (à l'instar de la nouvelle ligne de bus nocturne desservant les trois villes et de la règle du "Prendre avec") dans le contrat d'agglomération lors de sa séance du groupe de pilotage du 29 avril 2010.

A cette occasion, les parties avaient convenu que cette mesure devait faire l'objet d'une proposition interdépartementale, entre le Département de la gestion du territoire (DGT) et le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), en collaboration avec les villes.

Les démarches entamées avec le Conseil d'Etat ont malheureusement été freinées par les changements intervenus au sein du Gouvernement cantonal lors du 2^{ème} semestre 2010. Dans ce contexte, la séance du groupe de pilotage prévue avec le délégué du Conseil d'Etat, initialement fixée en décembre 2010, a été renvoyée en mars 2011, puis finalement reportée à la demande du représentant du Conseil d'Etat nouvellement désigné, chef du Département de la gestion du territoire. Cette rencontre devrait avoir lieu dans le courant de l'été 2011.

Dans l'intervalle, la Commission "mobilité et urbanisme" a poursuivi ses discussions avec les partenaires techniques (Service cantonal des transports, Onde Verte). Compte tenu de l'importance des travaux qui devraient être engagés par les partenaires techniques pour élaborer des scénarios en la matière, la commission a souhaité au préalable réaliser un travail politique. Il devrait permettre de déboucher sur un consensus entre le Réseau des Trois Villes et l'Etat, sur les mesures à mettre en œuvre en la matière, afin de pallier les conséquences financières pour les familles liées aux décisions des Autorités cantonales de centraliser la localisation des filières de formation professionnelle.

Dans ce contexte, la Commission analysera, dès septembre 2011, de manière détaillée les systèmes de subventionnement actuellement en cours dans les trois villes dans l'objectif d'harmoniser leur pratique en la matière. Il est à noter par ailleurs que les Villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle ont supporté entièrement, sans participation de l'Etat, l'augmentation (CHF 30.— par année) des abonnements Onde Verte sur l'ensemble des zones, et ce afin de ne pas pénaliser les utilisateurs.

Dès lors, la Commission adressera, à nouveau, à la rentrée des vacances d'été 2011, un courrier à l'attention de M. Philippe Gnaegi, chef du

Département de l'Education, de la Culture et des Sports (DECS) et de M. Claude Nicati, chef du Département de la Gestion du territoire (DGT), afin d'obtenir une position de principe quant à l'ouverture d'une négociation et la définition des modalités d'interventions possibles destinées à régler la question des surcoûts occasionnés pour les étudiants et apprentis en lien avec la politique cantonale.

Comme pour le postulat précédent, un rapport détaillé sera présenté en 2012.

7. Conclusion

Comme vous l'aurez compris, nous sommes convaincu de la nécessité de poursuivre nos efforts en matière de gestion de la mobilité et, plus particulièrement, de promotion des transports publics.

Les différentes mesures, et en particulier celles liées à l'instauration d'une ligne de bus nocturne desservant le Réseau des Trois Villes, sont attendues par une partie de la population.

De plus, ces mesures prennent toute leur importance et tout leur sens dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie RUN, de la création d'une seule agglomération multipolaire et du projet TransRUN.

Par ailleurs, nul doute que la restructuration des filières de formation voulue par le Conseil d'Etat et avalisée par le Grand Conseil engendrera une mobilité toujours plus importante des étudiants et des apprentis et, par conséquent, la mise en œuvre de mesures d'accompagnement.

Des réponses devront être apportées par les autorités cantonales et communales afin de pallier les conséquences financières provoquées par ces mesures, supportées par les familles.

La mise en exploitation d'une ligne de transports publics nocturne reliant Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel constitue une nouvelle étape importante de la collaboration instaurée au sein du Réseau des Trois Villes dans le domaine de la mobilité. Elle marque une mise en œuvre concrète du contrat d'agglomération signé conjointement par le Réseau des Trois Villes et le Conseil d'Etat.

L'établissement dans le courant 2011 d'un modèle introduisant la règle du "Prendre avec" dans le cadre de la Communauté tarifaire intégrale laisse entrevoir une nouvelle manière de promouvoir l'utilisation des transports publics, sous réserve de l'évaluation et des conclusions tirées par la Commission et ses partenaires techniques.

Concernant l'accessibilité des transports publics en faveur des étudiants et des apprentis, cette mesure fera l'objet de négociations complémentaires avec le Conseil d'Etat qui n'ont pu aboutir à ce jour, faute d'interlocuteur. Elle passera également par l'harmonisation des pratiques au sein des trois villes et donc l'établissement d'une stratégie commune en la matière. Des négociations et des propositions, dans un cadre financier forcément contraignant, devront être établies d'entente avec les autorités cantonales et la CTNE, avec des conclusions à l'appui attendues pour 2012.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils généraux

- **de prendre acte de la réponse à la motion "Pour un noctambus inter-villes" et de procéder à son classement,**
- **de prendre acte du présent rapport d'information intermédiaire concernant les deux postulats mentionnés en titre, dans l'attente d'un rapport final qui sera établi dans le courant 2012.**

Réseau des Trois Villes, juin 2011

Au nom du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds

Le président, Le chancelier,

Pierre-André Monnard Thibault Castioni

Au nom du Conseil communal du Locle

Le président, Le chancelier,

Denis de la Reussille Patrick Martinelli

Au nom du Conseil communal de Neuchâtel

Le président, Le chancelier,

Daniel Perdrizat Rémy Voirol

Annexe 1

Cette annexe complète le rapport à l'attention des conseillères et conseillers généraux chaux-de-fonniers sur les thèmes figurant usuellement à la fin des rapports que l'exécutif adresse au législatif.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

La mise en service d'une ligne de bus nocturne reliant les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel s'inscrit à la fois dans la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois (run) et dans la volonté de renforcer les prestations à caractère urbain, deux éléments inclus dans les lignes directrices du programme de législature 2008-2012.

Subventions

L'Etat a confirmé sa participation au projet de ligne de bus nocturne à hauteur de 20 % des coûts non couverts par les recettes, estimés à CHF 19'136.-.

Conséquences sur les finances

Le coût annuel de la ligne de bus nocturne non couvert par les recettes ou par les subventions de l'Etat est estimé de façon pessimiste à CHF 76'544.-. La part à charge de La Chaux-de-Fonds représente ainsi CHF 35'746.- pour un exercice complet. Elle figurera au budget 2012 sous la rubrique "transports". Le montant relatif aux derniers mois de l'exercice 2011 (août à décembre, soit environ CHF 15'000.-) n'avait naturellement pas été budgété. L'octroi de ce crédit extra-budgétaire relève de la compétence du Conseil communal qui a libéré ce montant en mai 2011.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune conséquence sur les ressources humaines des trois Villes n'est à attendre des mesures présentées dans ce rapport.

Collaboration intercommunale

Répondant à une motion et des postulats déposés conjointement dans les Conseils généraux des trois Villes, faisant suite à la première séance commune des trois Conseils généraux et élaborées conjointement pas les trois exécutifs en partenariat avec les compagnies de transport et l'Etat, les réponses apportées par le présent rapport prévoient notamment une nouvelle liaison physique par les transports publics entre les principaux

pôles du Réseau urbain neuchâtlois (run). Elles constituent dès lors une magnifique illustration du travail politique concret que peuvent et veulent réaliser les autorités du Locle, de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds lorsqu'elles évoquent la construction du RUN.

Eléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

La promotion des transports publics, en tant qu'alternative aux déplacements individuels, constitue une contribution à la réduction des nuisances environnementales. En incitant les jeunes à emprunter les transports publics pour leurs activités de divertissement, la nouvelle ligne nocturne est aussi en mesure d'influencer les habitudes d'une nouvelle clientèle des transports publics. Elle offre donc une contribution à la mobilité durable non seulement à court terme, mais aussi à plus longue échéance.

b) aspects sociaux

La mise en place d'un service de transports publics nocturne lié à des activités de divertissement en fin de semaine est aussi une contribution à la sécurité routière.

c) aspects économiques

De façon marginale, l'offre mise en place pourrait constituer une amélioration des conditions-cadres pour les acteurs économiques de la vie nocturne des trois villes du canton.